

## **MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE**

Procès-verbal de la séance du conseil municipal, tenue le 2 novembre 2020

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire  
Mme France Rivet, conseillère  
M. Réjean Fournier, conseiller  
M. Dany Paquet, conseiller  
Mme Tammy Titley, conseillère  
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Patrick Bousez, Maire.

Assistent également à la séance, par voie de téléconférence audio : Mme Céline Chayer, directrice générale et Mme Linda Sauvé adjointe-administrative.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et les résultats de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence audio;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Fournier appuyée par M. Dany Paquet et résolu unanimement :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence audio.

### **2020-11-195 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. Mme Céline Chayer fait fonction de secrétaire.

### **2020-11-196 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Ghyslain Maheu, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

**2020-11-197 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020**

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Dany Paquet, le procès-verbal du 5 octobre 2020 est adopté à l'unanimité des conseillers.

**2020-11-198 - COMPTE À PAYER**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Céline Chayer directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Comptes payés 6 octobre au 1 <sup>er</sup> novembre 2020:	\$128, 327.34
Salaire 6 octobre au 2 novembre 2020:	\$ 24, 590.68
Comptes à payer du 2 novembre 2020 :	\$ 91, 217.04
Prélèvement :	\$ 18, 321.71
 TOTAL :	 \$262, 456.77

Céline Chayer  
Directrice générale

**2020-11-199 - DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-013**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme Tammy Titley, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation mineure 2020-013 de Ken Jacques et Jocelyne Lalonde pour le lot 3 766 335 qui est de nature à permettre le maintien d'un bâtiment accessoire construit en bande de protection riveraine suite au déplacement de la construction.

**2020-11-200 - DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-014**

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation mineure 2020-014 de M. Christian Jacques et Mme Michelle Labelle pour le lot 3 768 331 qui est de nature à permettre la construction d'un garage détaché en cour avant.

**2020-11-201 - DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-015**

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation mineure 2020-015 de M. Claude Fortier pour le lot 3 766 371 qui est de nature à permettre une marge totale latérale de trois mètres au lieu de 4 mètres pour le bâtiment principal.

**2020-11-202 - DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-016**

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation mineure 2020-016 de Pinblanc capital Inc. pour le lot 3 767 170 qui est de nature à permettre six unités de cabanon au lieu d'un seul pour les multi logements en construction.

### **2020-11-203 - DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-017**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la décision de comité consultatif d'urbanisme pour la dérogation mineure 2020-017 de M. Ghyslain Bourgon pour le lot 5 097 787 constituant à repousser la demande à une séance de CCU ultérieure et seulement analyser la demande et fournir les recommandations suivant la démonstration du début des travaux de construction du bâtiment principal.

### **2020-11-204 - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS**

Dépôt des états financiers.

### **2020-11-205 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2020-08 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme France Rivet il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement no 2020-08 sur la gestion contractuelle.

### **2020-11-206 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

La directrice générale remet les déclarations d'intérêt au membre du conseil.

### **2020-11-207 - DÉPÔT REGISTRE DES AVANTAGES POUR LES ÉLUS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du registre des avantages pour les élus et les employés municipaux.

### **2020-11-208 - RAPPORT INCENDIE**

Dépôt du rapport d'incendie remis par M. Michel Bélanger directeur incendie.

### **2020-11-209 - GUIGNOLÉE**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de donner \$1500.00 à la guignolée à même le fond Covid.

### **2020-11-210 - DÉPOUILLEMENT DE NOËL**

Information concernant le dépouillement de Noël.

### **2020-11-211 - AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2020-09 POUR LA TENUE DES ASSEMBLÉES 2021**

Le conseiller Ghyslain Maheu donne avis de motion pour la présentation du règlement no 2020-09 pour la tenue des assemblées 2021.

### **2020-11-212 - PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-09 POUR LA TENUE DES ASSEMBLÉES 2021**

Présentation du projet de règlement 2020-09 pour la tenue des assemblées 2021.

### **2020-11-213 - PRO-MAIRE ET REPRÉSENTANT À LA M.R.C.**

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Réjean Fournier Pro-Maire. M. Fournier sera représentant à la MRC mais si celui-ci n'est pas disponible un autre conseiller pourra le remplacer.

### **2020-11-214 - RÉOLUTION PROGRAMME TECQ 2019-2023**

#### **Attendu que :**

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### **Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme Tammy Titley**

#### **Il est résolu que :**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

### **2020-11-215 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme France Rivet, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette approuve les dépenses d'un montant de \$19, 698.00 relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**2020-11-216 - DÉPENSE VISANT L'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE SOULANGES POUR L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par M. Ghyslain Maheu appuyé par Mme Tammy Titley, et résolu unanimement de confirmer, aux fins de vérifications comptables, que la Municipalité de Rivière-Beaudette a contribué, pour l'année 2020, à l'entretien de la Piste cyclable Soulanges suivant les modalités et les sommes ci-après énumérées. La municipalité de Rivière-Beaudette s'engage à investir, pour l'année 2021, un montant de \$2.00 par résident, selon le décret de population à être émis au moins de janvier 2021, le tout afin de permettre le maintien de l'aspect sécuritaire de la Piste cyclable Soulanges conditionnellement à la contribution financière devant émaner des cinq autres municipalités riveraines également desservies par la Piste cyclable Soulanges.

Aide financière accordé au Comité Piste Cyclable Soulanges	\$4,642.00
Balayage de la piste	\$ 400.00
Achat de balises et époxy	
Pose et enlèvement des balises	\$ 575.00
Ouverture et fermeture du kiosque(toilettes)	\$ 63.24
Main d'œuvre pour l'entretien du bâtiment	\$2,508.84
<b>TOTAL:</b>	<b>\$8,189.08</b>

### **2020-11-217 - RÉSULTAT DU CONTRAT DE LA GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES**

Un seul soumissionnaire : Robert Daoust et fils Inc. : \$118, 744.22

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Robert Daoust et Fils Inc. au montant de \$118, 744.22 taxes incluses pour le contrat de la gestion des résidus domestiques.

### **2020-11-218 - SUBVENTION COVID-19**

Information d'un octroi d'aide financière pour la Covid-19 au montant de \$143, 528.00 du gouvernement du Québec.

### **2020-11-219 - TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Dany Paquet il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le transfert budgétaire suivant :

Honoraire professionnel	0 213 000 412	\$4, 000.00
Article promotionnel	0 213 000 349	\$4, 000.00
Élection	0 214 000 110	\$5, 000.00
Ameublement	0 219 000 527	\$5, 000.00
Fête familiale	0 270 190 610	\$11, 000.00
Banc	0 232 000 516	\$11, 000.00

### **2020-11-220 - ACHAT MOBILIER URBAIN**

Sur la proposition de M. Guyslain Maheu appuyée par Me France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de mobilier urbain chez Simax au coût \$11, 687.21.

### **2020-11-221 - ACHAT MOBILIER CENTRE DES LOISIRS**

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de mobilier pour le centre des loisirs chez Direct Chairs Canada LTD au coût de \$4, 790.14.

### **2020-11-222 - AUTORISATION TRAVAUX POUR LA RUE JEAN**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme Tammy Titley, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser François Savard à exécuter les travaux sur la portion de la rue Jean no lot 3 766 807 sous présentation d'une preuve d'assurance responsabilité ainsi qu'un engagement écrit de livrer les travaux selon les règles de l'art ainsi que le devis de conception de rue, et produire un carottage d'attestation de conformité des travaux.

### **2020-11-223 - AUTORISATION À MME SOPHIE COUSINEAU POUR PRÉSENTATION DE PROJET D'AMÉLIORATION DU SENTIER**

Il est proposé par M. Réjean Fournier appuyée par Mme France Rivet, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Rivière-Beaudette autorise la présentation du projet d'amélioration du sentier pédestre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air ;

Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Rivière-Beaudette à payer sa part des coûts admissibles au projet et payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

Que la municipalité de Rivière-Beaudette désigne madame Sophie Cousineau coordonnatrice loisirs et culture comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projets mentionné ci-dessus.

#### **2020-11-224 - REMERCIEMENT POUR L'HALLOWEEN**

M. Le Maire remercie les bénévoles, les employés municipaux, les pompiers, le conseil ainsi qu'un remerciement spécial à M. Domenic Morin pour sa grande implication lors de la fête de l'Halloween.

#### **2020-11-225 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question reçue des citoyens.

#### **2020-11-226 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 :25 heures.

Mme Céline Chayer  
Directrice générale

M. Patrick Bousez  
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.